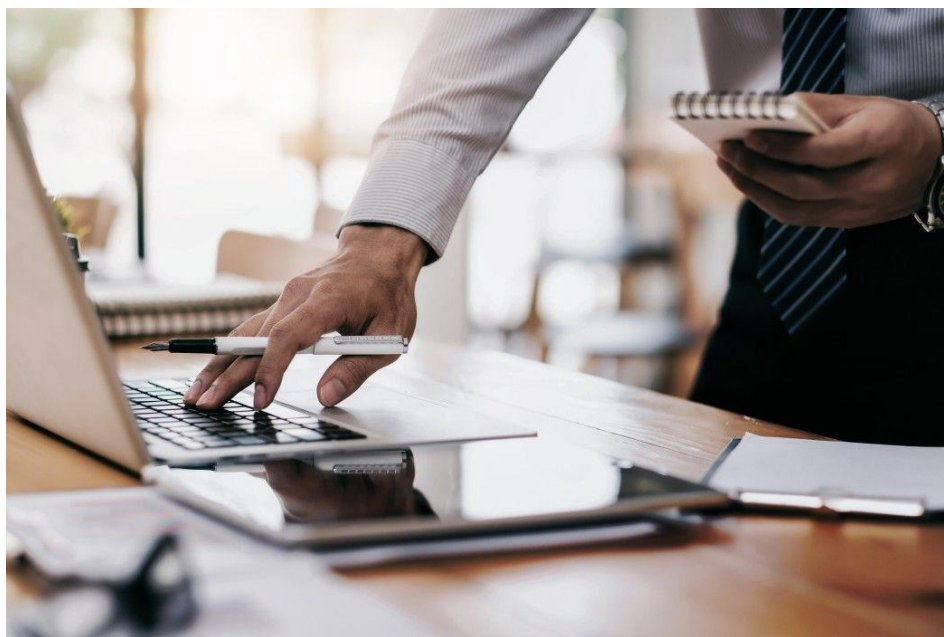




INGENIERIE FINANCIERE
CASH MANAGEMENT
PREVOYANCE – SANTE
IMMOBILIER

Siège Social : 1 rue Villaret de Joyeuse -
75017 Paris
SIRET N° 432 240 182 R.C.S PARIS
Capital Social : 10.000 € - Code NAF : 6622Z
Tél. 01 42 85 80 00 • Fax 01 42 85 80 44
www.maubourg-entreprise.fr
info@maubourg-entreprise.fr

Quelques conseils avant de souscrire (ou de renouveler) son assurance Responsabilité Civile Professionnelle



L'assurance Responsabilité Civile Professionnelle est un contrat complet qui garantit des frais de défense et dommages et intérêts, consécutifs à une mise en cause de l'entreprise au titre de ses prestations.

SARL SELECT'PLACEMENTS

MEMBRE D'ORIAS N°07005216 (www.orias.fr), MEMBRE DE LA CNCIF - CIF N° D013212

INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE CATEGORIE B ET DE COURTIER IOB SP

SOUS LE CONTROLE DE L'AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION – ACPR (61 Rue Taitbout, 75346 PARIS CEDEX 9)
ACTIVITE DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE, CARTE PROFESSIONNELLE N° T15650 DELIVREE PAR LA PREFECTURE
DE LA VILLE DE PARIS, GARANTIE FINANCIERE DE 110 000 € AUPRES DE COVEA RISKS (19-21 Allées de l'Europe 92616 CLICHY CEDEX)

L'assurance responsabilité civile professionnelle n'est pas réservée aux grandes entreprises. Pour une TPE/PME qui propose des prestations de service et de conseil, la RC Professionnelle est le produit le plus important en termes d'enjeu financier : il permet de ne pas exposer la trésorerie de la société en cas de litige avec un tiers se terminant par le versement de dommages et intérêts. La RC pro est l'assurance vie d'une TPE/PME qui fait du service et du conseil (toute prestation intellectuelle pure)

L'intensité des sinistres RC pro n'est pas proportionnelle au chiffre d'affaires de l'assuré. Il est donc **important de s'assurer pour des montants suffisants, sous peine de mettre en péril l'avenir de son entreprise.**

Etes-vous bien assuré ? Que faut-il vérifier dans votre contrat d'assurance RCP ?

Votre assurance RCP est-elle cumulée avec votre assurance risque d'exploitation ?

Ce type de cumul est très courant dans les contrats des assureurs généralistes. Attention car ce cumul constitue un piège pour la TPE/PME ! En cas de sinistre sur l'un des deux volets, la société vide une grande partie de sa garantie RC et n'est plus couverte en cas de sinistre la même année sur l'autre volet.

Il est important de souscrire deux contrats RC pro et RC exploitation bien distincts.

Des garanties essentielles sont-elles exclues de votre contrat ?

Vérifier notamment que votre contrat offre :

- Une garantie en cas de retard dans la livraison des projets,
- Une garantie en cas de non-respect des engagements de performance,
- Une garantie en cas de violations de droits de propriété intellectuelle.

Alors qu'elles sont essentielles pour la RC pro des sociétés, ces garanties sont souvent exclues des contrats de compagnie généraliste.

Existe-t-il des sous-limites aux garanties essentielles ?

Les contrats des assureurs généralistes comportent souvent des exclusions de garantie très importantes, mais aussi des sous-limites rétrécissant fortement le périmètre de couverture de la société assurée.

SARL SELECT'PLACEMENTS

MEMBRE D'ORIAS N°07005216 (www.orias.fr), MEMBRE DE LA CNCIF - CIF N° D013212

INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE CATEGORIE B ET DE COURTIER IOB SP

SOUS LE CONTROLE DE L'AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION - ACPR (61 Rue Taitbout, 75346 PARIS CEDEX 9)
ACTIVITE DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE, CARTE PROFESSIONNELLE N° T15650 DELIVREE PAR LA PREFECTURE DE LA VILLE DE PARIS, GARANTIE FINANCIERE DE 110 000 € AUPRES DE COVEA RISKS (19-21 Allées de l'Europe 92616 CLICHY CEDEX)

Il faut donc bien analyser le tableau de garantie de votre contrat actuel pour connaître les sous-limites appliquées.

Quelques sous-limites parmi les plus classiques :

- Dommages immatériels non consécutifs (DINCs)
- Dommages aux biens confiés,
- Transmission de virus (elle est même souvent exclue)
- Frais de reconstitution des données perdues,
- Violation de confidentialité.

Les Dommages Immatériels Non Consécutifs - DINC - sont-ils bien couverts ?

Il s'agit des pertes financières subies par un tiers qui ne sont pas consécutives à un dommage matériel ou corporel. Cette garantie est sous-limitée dans les principaux contrats du marché et/ou subit une hausse importante des franchises en cas de sinistre.

Exemples de DINC : la perte de chiffre d'affaires consécutive à une erreur de programmation par une société informatique, un retard accidentel dans la livraison d'un site internet pour une agence web, l'oubli de réserver une salle de conférence pour un organisateur d'événement, le défaut de conseil dans la vente et l'installation du matériel par une société de télécommunication, le défaut d'information lors de l'achat de billets d'avion pour l'agence de voyage, etc.

Comment est calculée votre prime d'assurance RCP ?

Certaines offres du marché sont encore sur un système de primes régularisables/révisables. Une prime provisionnelle est appelée et chaque fin d'année la prime est régularisée, à la hausse, rétroactivement sur le dernier exercice en cas de variation du chiffre d'affaires. Ce système est inadapté aux petites entreprises notamment en phase de croissance car il ne leur permet pas d'avoir une vision exacte du vrai budget de prime en fin d'année.

La prime forfaitaire permet en revanche à la TPE/PME en croissance d'anticiper et d'optimiser son budget assurance

SARL SELECT'PLACEMENTS

MEMBRE D'**ORIAS N°07005216** (www.orias.fr), MEMBRE DE LA **CNCIF - CIF N° D013212**

INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE CATEGORIE B ET DE COURTIER IOB SP

SOUS LE CONTROLE DE L'**AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION - ACPR** (61 Rue Taitbout, 75346 PARIS CEDEX 9)
ACTIVITE DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE, **CARTE PROFESSIONNELLE N° T15650** DELIVREE PAR LA PREFECTURE
DE LA VILLE DE PARIS, **GARANTIE FINANCIERE** DE 110 000 € AUPRES DE **COVEA RISKS** (19-21 Allées de l'Europe 92616 CLICHY CEDEX)

Quel montant assurer pour les « freelance » ou les société en création ?

Il est conseillé de retenir un minimum de 300 000 € de garantie RC Pro / an pour un freelance ou une société en création :

- Il faut un montant suffisant pour prendre en charge les dommages-intérêts et les frais de défense et d'expertise,
- Les garanties d'un contrat RC professionnelle sont épuisables par sinistre et surtout par année d'assurance. Ce qui signifie qu'un montant de garantie insuffisant pourrait être épuisé dès le premier sinistre et rendre inopérable le contrat RC pro si un deuxième sinistre survient la même année.

Protection Juridique et/ou RC Pro ?

La RC Pro ne peut être assimilée à une assurance Protection Juridique.

Différence n°1 : les dommages-intérêts

La RC Pro couvre les frais de défense ET les dommages et intérêts.

La PJ couvre les frais de défense mais pas les dommages-intérêts en cas de condamnation.

Une garantie en cas de non-respect des engagements de performance

- Une garantie en cas de violations de droits de propriété intellectuelle.

Différence n°2 : le montant de garantie

La PJ peut intervenir pour les frais de défense dans la limite d'un seuil d'intervention et de la garantie prévue au contrat (rarement supérieure à 33 000 € pour les meilleurs contrats).

La RC pro intervient pour un litige lié à l'activité exercée, mais les frais de défense pris en charge peuvent largement dépasser le montant de garantie prévue dans une PJ classique.

Différence n°3 : le périmètre d'intervention

La PJ prend en charge les frais de défense et d'expertise quelle que soit l'issue du litige (accord amiable, condamnation).

SARL SELECT'PLACEMENTS

MEMBRE D'ORIAS N°07005216 (www.orias.fr), MEMBRE DE LA CNCIF - CIF N° D013212

INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE CATEGORIE B ET DE COURTIER IOB SP

SOUS LE CONTROLE DE L'AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION - ACPR (61 Rue Taitbout, 75346 PARIS CEDEX 9)
ACTIVITE DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE, CARTE PROFESSIONNELLE N° T15650 DELIVREE PAR LA PREFECTURE
DE LA VILLE DE PARIS, GARANTIE FINANCIERE DE 110 000 € AUPRES DE COVEA RISKS (19-21 Allées de l'Europe 92616 CLICHY CEDEX)

La défense pénale recours incluse dans le contrat RC professionnelle intervient pour des sinistres garantis par le contrat RC.

Pour plus d'informations ou un audit gratuit de vos solutions d'assurance en responsabilité :



- Courriel : info@maubourg-entreprise.fr
- Téléphone F : 01.42.85.80.00
- Mobile : 07.85.34.13.19

SARL SELECT'PLACEMENTS

MEMBRE D'ORIAS N°07005216 (www.orias.fr), MEMBRE DE LA CNCIF - CIF N° D013212

INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE CATEGORIE B ET DE COURTIER IOB SP

SOUS LE CONTROLE DE L'AUTORITE DE CONTROLE PRUDENTIEL ET DE RESOLUTION - ACPR (61 Rue Taitbout, 75346 PARIS CEDEX 9)
ACTIVITE DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE, CARTE PROFESSIONNELLE N° T15650 DELIVREE PAR LA PREFECTURE
DE LA VILLE DE PARIS, GARANTIE FINANCIERE DE 110 000 € AUPRES DE COVEA RISKS (19-21 Allées de l'Europe 92616 CLICHY CEDEX)